

ments avaient pris feu au contact des poêles, 3 par suite d'explosions, 5 par des étincelles, 1 par un fumeur alité, 1 par une bougie. En 16 cas, les causes étaient inconnues, et en tout on a à déplorer la perte de 74 existences. Les totaux étaient de 119 en 1899; de 98 en 1898; de 87 en 1897; de 106 en 1896; de 91 en 1895; de 82 en 1894 et en 1893; de 64 en 1892 et de 61 en 1891. (*Grocer's Gazette*).

**

A l'institut chimique du Congrès des Sociétés Savantes à Nancy, M. Levasseur, membre de l'Institut et du comité des travaux historiques et scientifiques, a traité une question du plus haut intérêt : *Des rapports de la machine et des salaires*. La machine, a dit en substance M. Levasseur, augmente le nombre des opérations nécessaires et celui des ouvriers employés à la fabrication d'un produit. Cependant le chiffre total des heures mises pour obtenir telle ou telle chose dans le travail est moindre dans le travail à la machine que dans le travail à la main et on réalise avec la machine, non seulement une économie de temps, mais aussi d'argent. L'orateur s'est élevé contre les théories marxistes qui représentent la machine comme écrasant l'ouvrier; il s'est basé sur ce fait que depuis soixante-quinze ans la moyenne des salaires avait doublé.

La machine a affranchi l'ouvrier des travaux musculaires les plus pénibles, puis, par l'emplacement qu'elle nécessite, elle a contribué à la faire vivre dans de larges ateliers, aérés et très hygiéniques. Passant à l'examen des griefs des ennemis de la machine, il a soutenu que l'emploi des machines ne diminuait pas le nombre des ouvriers; il a cité des chiffres à l'appui de sa thèse. En effet, les 14 départements français qui en 1836 avaient le moins de chevaux vapeur comptaient 2,000,000 d'ouvriers; en 1896 ils en avaient 2,600,000. Les 14 départements ayant le plus de chevaux vapeur en 1836 avaient 8 millions d'habitants et 12,700,000 en 1896. Il en est de même pour le travail des femmes et des enfants, qui ne porte aucune atteinte à celui de l'homme. En terminant M. Levasseur a fait l'apologie de la machine qui, sous le régime de la concurrence qui s'impose, de plus en plus, devient la nécessité primordiale de l'accroissement de la puissance humaine sur la nature, qui impose la productivité et ce progrès continu qui crée dans les nations plus de vie, plus de prospérité, plus de bonheur.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces manifestations de l'activité commerciale et financière des Etats-Unis, c'est la soudaineté de leur éclosion :

"Les *trusts*" ne sont pas, en effet, le résultat de ces mûres délibérations qui, d'habitude, président au placement d'importants capitaux; ils n'ont pas été la conséquence des évolutions graduelles qui constituent les lois fondamentales du commerce, mais le produit spontané d'un régime protectionniste à outrance, qui leur permet de s'attaquer aux lois naturelles de la libre concurrence, de fausser la force régulatrice de la production au détriment du consommateur et de créer, pour chaque industrie, un organe unique, aux exigences duquel tous les autres intérêts doivent se soumettre..."

La dernière enquête effectuée par la Commission industrielle de Washington a établi que sur cent trusts, 54 établissent pour l'exportation des prix très inférieurs à ceux pratiqués dans leur propre pays :

4 vendent aux mêmes cours qu'aux Etats-Unis, mais leurs prix sont toujours établis franco port de débarquement, ce qui constitue encore une réduction, puisque les marchandises bénéficient ainsi des frais de transport;

3 réglent leurs prix d'après les cours étrangers, et 3 seulement les majorent.

Ce qui fait un total de 94 p. c. des Syndicats vendant cher au dedans et bon marché au dehors.

Les consommateurs américains ne sont donc pas seuls atteints par la mainmise des *trusts* sur les industries des Etats-Unis. Ces monopoles sont tout aussi inquiétants pour le producteur européen.

**

La formation des trusts aux Etats-Unis est un incident intéressant de l'histoire économique du siècle. Il est difficile de décider encore si ces organisations sont une forme commerciale nouvelle destinée à se maintenir même lorsqu'auront disparu les phénomènes qui ont contribué à la faire naître. Toujours est-il que les trusts préoccupent beaucoup l'opinion publique aux Etats-Unis. On va jusqu'à prévoir qu'ils peuvent amener des conséquences politiques considérables. Dans un discours prononcé récemment à Boston, le Président de l'Université disait :

"Nous aurons dans vingt-cinq ans un empereur à Washington si nous n'arrivons pas à créer un sen-

timent public qui, sans compter sur la législation, prenne le dessus sur les Syndicats d'accaparement."

De son côté l'ex-gouverneur du Michigan, dans le message par lequel il transmettait le pouvoir à son successeur, faisait cette déclaration :

"Je prédis que si ceux qui sont au pouvoir et auxquels la législation est confiée ne modifient pas le système d'inégalité qui nous régit actuellement, dans moins d'un quart de siècle il y aura une sanglante révolution dans notre pays."

Quoi qu'on pense de ces prévisions pessimistes, il est intéressant de constater qu'à la fin de 1899 on ne comptait, aux Etats-Unis, pas moins de 333 trusts dont le capital était évalué à six milliards de dollars. Depuis, ces agglomérations se sont encore multipliées, et il n'est pas exagéré d'évaluer actuellement à dix milliards de dollars les sommes ainsi capitalisées.

**

L'académie des sciences a été sollicitée par le ministère de l'instruction publique en France, de donner son avis sur la valeur exacte du procédé d'extinction des feux de cheminée et commencement d'incendie au moyen du sulfure de carbone, et sur la convenance qu'il y aurait à munir les établissements d'instruction de grenades chargées de ce corps, dont on apprendrait le maniement aux élèves. Cette méthode d'extinction des incendies a la recommandation du colonel des sapeurs-pompiers de Paris.

A l'Académie M. Troost a fait remarquer que le sulfure de carbone pouvait peut-être rendre des services précieux entre les mains de pompiers expérimentés, mais qu'on ne pouvait sans appréhension confier la manœuvre de cette substance essentiellement inflammable à des profanes et à des jeunes gens novices. Et, la proposition a été renvoyée pour plus ample examen à la section de chimie.

On se demandera comment le sulfure de carbone, un des corps les plus volatiles que l'on connaisse, peut être employé utilement à l'extinction d'un sinistre. C'est a priori, semble-t-il apporter de nouveaux aliments au brazier. Mais il n'y a là, paraît-il, qu'une vaine apparence et voici pourquoi. Toutes les méthodes d'étouffement d'un commencement d'incendie sont fondées sur la projection rationnelle de substances qui, en dégageant rapidement soit de l'acide sulfureux, soit de l'acide carbonique, enveloppent le foyer d'une nappe inerte